

Outils et rites de la chasse chez les Songye dans le secteur de Tshofa, en République Démocratique du Congo

[Hunting tools and rites among the Songye in the Tshofa Sector, in the Democratic Republic of Congo]

Kasemuana Tshite Leonard

Institut Supérieur Pédagogique de Tshofa (ISP/TSHOFA), RD Congo

Copyright © 2024 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The study of all this which is linked to hunting rites, as well as ideology, has always been important in Prehistory, especially for the Upper Paleolithic. The rite constitutes a particular moment from the point of view of the hunting of an animal, hunting of locusts, the death of a customary leader, hunting songs, death of a chief hunter. This study was carried out in the Tshofa sector, Lubao Territory, Lomami Province in the Democratic Republic of Congo. The survey method supported by the interview technique served as a framework for collecting useful information.

KEYWORDS: Hunting rites, Songye, Prehistory, Paleolithic.

RESUME: L'étude de tout ceci qui se rattache aux rites de chasse, en tant que de l'idéologie, a toujours revêtu une importance en Préhistoire, surtout pour la Paléolithique supérieure. Le rite constitue un moment particulier du point de vue la chasse d'un animal, chasse de sauterelles, la mort d'un chef coutumier, chants de chasse, mort d'un chef des chasseurs. Cette étude a été menée dans le secteur de Tshofa, Territoire de Lubao, Province de Lomami en République Démocratique de Congo. La méthode d'enquête appuyée par la technique d'interview a servi de cadre pour récolter les informations utiles.

MOTS-CLEFS: Rites de chasse, Songye, Préhistoire, Paléolithique.

1 INTRODUCTION

Le rite est compris comme un ensemble de cérémonie pratiquée dans une communauté religieuse. C'est aussi un ensemble d'usages qu'une personne ou groupe d'individus met en pratique dans le but de communiquer avec l'invisible [1].

En effet, le peuple Songye utilise le rite comme le moyen favorable d'atteindre le mystère de la nature, attraper les animaux à travers la chasse. Ce dernier est une activité ayant pour but de poursuivre les animaux pour les manger ou les détruire et présente les deux finalités qui sont à la base d'une distinction entre chasse proprement dite et régulation. La chasse apparaît en 1984 pour le conseil économique et social comme une activité sportive de loisir [2].

La chasse est avant l'invention de l'agriculture et le développement d'une économie pastorale, une activité de subsistance. Elle procure aussi de ressources autres qu'alimentaires: peaux pour la confection de vêtements, d'autres, ligaments utilisés comme cordage; graisse, os et phanères utilisés comme outils ou matériaux [3].

Pour de nombreux scientifiques, la chasse a joué un rôle important dans l'histoire de l'humanité. L'homme est l'homme et n'est pas un chimpanzé par ce que pendant des millions d'années d'évolution, nous avons fait métier de tuer... La chasse

acquiert très tôt une dimension sociale également importante dans le processus d’humanisation. L’homme préhistorique semble ne chasser le plus souvent qu’en groupe [4].

1.1 TYPES DES CHASSES

Il existe plusieurs types des chasses considérées comme les plus importantes chez les Songye du secteur de Tshofa.

1.1.1 CHASSE EN LIGNE

Elle est une chasse diurne qui aligne les hommes équipés de leurs outils: chien de chasse, fusil, poudre à canaux, couteaux, machettes, gibecières qui se mobilisent le matin et avant d’aller à la chasse. Cette pratique consiste pour les chasseurs de se positionner dans plusieurs champs de chasse, pendant que leurs chiens dressés poursuivent les lignes de gibecières. Une fois qu’ils aperçoivent une bête, et pourchasse tout en bondissant; et tout à coup, les chasseurs s’arment et tirent sur le gibier.

1.1.2 LES ENCLOS

Un enclos est un espace de terrain fabriqué d’une clôture qui sert à piéger des animaux tant sauvages, et aquatiques, oiseaux de gros, comme des petits bétails avec les flèches empoisonnées ou minés.

1.1.3 CHASSE DE BARRAGE

La chasse de barrage, glossaire sur l’eau milieu aquatique ; opération visant à abaisser le niveau d’eau et à augmenter les débits d’évacuation pour entrainer une partie le sédiment retenus par un barrage. Cette chasse consiste à l’ouverture des vannes, permettant ainsi de limiter l’encombrement du barrage et le risque d’inondations qui y sont liées. Cette pratique, bien que courante dans la gestion des cours d’eau aménagées, peut avoir des effets néfastes sur le milieu en aval (diminution du taux d’oxygène dans l’eau, obstruction des branchies de poissons par les matières en suspension [4].

1.1.4 CHASSE A L’ARC

Elle est une pratique de la chasse au gibier à partir de l’arc, de nombreux peuples autochtones du secteur de Tshofa utilisent cette technique comme principale méthode de chasse depuis milliers d’années. Il suffit d’avoir son arc et flèches c’est fini et on peut tuer les oiseaux, des gros ou petits bétails avec des flèches empoisonnées ou minées. Cette catégorie de chasse dans le secteur de Tshofa est prédominante et beaucoup pratiquée par les peuples autochtones dans les groupements de Balaa, Batobo et Kiofue Yangongo.

1.1.5 PECHE

La pêche est l’activité qui consiste à capturer les animaux aquatiques (les poissons, crustacés, céphalopodes) dans leur milieu naturel. Dans le secteur de Tshofa, les techniques et les engins de pêche sont nombreux, ces techniques dépendent aussi de l’espèce recherchée, du milieu et aussi de pirogues utilisées.

La pêche est sujette ou régie par une réglementation permettant de protéger la biodiversité, l’environnement et les ressources halieutiques.

2 MATERIELS DE CHASSE

Dans notre zone d’étude, les matériels utilisés dans la chasse sont les suivants:

2.1 LE FUSIL

Le fusil est un type d’armes à feu pourvu d’un canon long, généralement à âme tisse et d’une grosse d’épaule.

2.2 LES CARTOUCHES

La cartouche est une munition et un ensemble destiné à charger une arme à feu (LAROUSSE DE POCHE, opCit). Elle est constituée au minimum d’une charge propulsive d’un ou plusieurs projectiles.

2.3 LE SAC CARTOUCHE

Le sac et sacoche de chasse, transport des cartouches et munition, il s'agit d'un sac pour transporter les cartouches.

2.4 LE SUFLET

Il est un instrument sonore utilisé à la chasse pour produire un son ou un bruit particulier attirant les gibiers. Le suflet est encore un instrument utilisé par l'homme pour attirer un animal par les bruits ou le son qu'il produit.

2.5 LA MACHETTE

Elle est un long couteau muni d'une lame à manche courte et ayant une longueur de plus ou moins 40cm. Elle est conçue comme outil de coupe de végétation, et aussi servir d'arme pour tuer les gibiers, mais également comme moyen de défense du chasseur et pour dépiécer les gibiers.

2.6 LE CHIEN DE CHASSE

Un chien de chasse est un animal qui possède des capacités naturelles, des aptitudes pour la chasse et qui dresse. Il est assigné à divers emplois cyrénetiques, le chien est en premier temps dressé pour la chasse. Certains chasseurs procèdent à l'incision de leurs chiens, ceci en passant par de rites appropriés.

2.7 LE COUTEAU DE CHASSE

Le couteau de chasse est utilisé pour dépiécer, couper en morceau la viande après avoir battu un gibier. Il devrait avoir des caractéristiques secondaires qui les rendent utiles.

2.8 LE FILET

Il est un engin utiliser pour la chasse et la pêche et servant à capturer certains animaux (gibier à plumes ou à poils, poissons,...).

2.9 CASE A RAT

Elle est un dispositif en forme de case métallique rectangulaire conçue pour attraper l'animal sans le tuer ou le blesser. En général, les appâts mis dans le piège sont les aliments non empoisonnés [7].

Dans notre milieu d'investigation, ce dispositif fonctionne de sorte que l'entrée de l'animal déclenche un mécanisme et ferme une patte sur le point d'entrée de manière à le capturer et le déplacer sans le tuer.

2.10 LA NASSE

La nasse est un dispositif contenant des appâts qui attirent les espèces des poissons que l'on veut capturer. Dans certains cas, ce dispositif peut fonctionner sans appâts. Dans ce cas, elles dépassent le stade des nasses simples à celui des nasses sur barrage.

2.11 L'HAMEÇON

Il est un crochet métallique que l'on met au bout d'une ligne pour prendre du poisson. Ramener les poissons vers vous jusqu'à ce que vous puissiez l'attraper. L'hameçon est un élément important pour attraper les poissons dans le secteur de Tshofa.

2.12 LES FLECHES DE CHASSE

Ces matériels sont constitués des pointes et larme de chasse avec plume naturelle, avec vanes plastiques les flèches en bois.

2.13 TENUES DE LA CHASSE

Ce sont les habits que l'on porte avant d'aller à la chasse, une bonne tenue uniforme utilisée par les chasseurs pendant la chasse quelconque. Pour la tenue, il existe des rites y afférant que font que les chasseurs peuvent ne pas toucher certaines choses comme du savon de toilette et lait de beauté.

2.14 LE PANIER

Il est un outil, récipient d'osier, de jonc pour contenir et transporter des denrées et attraper les poissons lors de l'emploi sonnement. Ce que contient un panier.

2.15 L'ARC

Il est un outil de chasse, composé des lignes comme matériel utilisé avec les flèches pour avoir tuer les oiseaux, des gros ou des petits bétails empoisonnés ou minés.

2.16 LA SEVE

La sève est un liquide qui circule dans les diverses parties des végétations. On les extraits pour attraper les oiseaux (LAROUSSE DE POCHE, pp 460).

3 LES RITES DE CHASSES CHEZ LES SONGYE DU SECTEUR DE TSHOFA

Le rite se définit comme un ensemble des rayonnées, de règles et de pratiques d'un peuple ou d'une communauté. Nous constatons presque partout chez les peuples songye et ceux du secteur de Tshofa en particulier que les chasseurs observent certains rites considérés comme incarnation ou comme émotion. C'est ainsi que, nous décrivons quelques cultures rituelles telles que rites observés à la chasse de sauterelles, des chants de chasse, des ingrédients, des rites observés lors de la mort d'un animal et les rites observés au deuil d'un chef coutumier ou d'un chasseur.

3.1 LES RITES OBSERVES LORS DE LA CHASSE DE SAUTERELLES

Dans la chasse de sauterelles, il existe les matériels utilisés pour attraper les sauterelles. Avant d'aller à la chasse, les jeunes gens se mobilisent tôt le matin, ils arrangent leurs gibecières, des petits sacs et petits battons auxquels ils joignent la langue d'un soulier sous forme de semelle qui sert à battre les sauterelles à distance. Hormis cela, ils apportent à manger et ils font une marche de longue distance de leur résidence pour battre les sauterelles.

Les rites comprennent en grande partie le champ de chasse dans une immense prairie où les jeunes gens s'alignent latéralement, poursuivant leur chasse.

Pour caresser les sauterelles, les jeunes gens chasseurs chantent: « *Ngolo ngolongie kanyemba matoshi nakupa nakumonga muabi woso gmuakudibua dibua* » qui veut dire quand les fruits mûrissent, c'est pour être consommé.

3.2 CHANTS DE CHASSE AUX SAUTERELLES

« *Ngolo ngolongie kanyenda kelubilo oyimana nkulayile ne mambue* » signifierait que Ngolo, ngolo coureur de bonne qualité qui court en vitesse d'un rat, arrêtes-toi pour que je t'annonce un message.

« *mbubu abena ebondo lupata mudimbe na kiondo tomudimba na lunkufi muan'a bembe* »

Mbubu de la famille, Ebondo, tourmenté par l'emploi de locelet (kiondo) au lieu d'employer le tambourin (Lunkufi) de la nature.

« *Ngolo ngolongie kasangi kubampasu, kaso sukuila pewulu bepashi baakinga malondo na ngieso* »

Ngolo au lieu des sauterelles, souris qui urne dans le plafond, tandis que ceux qui sont en dessous puissent comme de l'eau.

Cette chanson est une berceuse pour les caresser et les battre.

❖ Tshite kimungu kiasambi nalakiata shala, ntula ngoyi akuata kaalo, dénommé Tshite kimungu kiasambi une (sauterelle à la qualité supérieure selon ce qui indique son nom) je tends la natte, assieds-toi

- ❖ Mianda mando, mianda katoba omukupelonde mianda katoba. Toutes ces chansons évoquées ci-dessus ont pour objectif de maîtriser, caresser et flatter les sauterelles pour les battre

3.3 LES RITES OBSERVES AVANT D'ALLER A LA CHASSE DES ANIMAUX

3.3.1 PRATIQUE USUELLE AVANT LA CHASSE

Selon les normes de la chasse, un chargé de la communication est véhiculé le message passe d'une parcelle à l'autre pour signaler le chasseur, le lieu om la direction alignée pour aller faire la chasse d'une forêt ou le signe des animaux se laissent identifier. C'est ainsi que, nous venons d'observer que chez les chasseurs la voie du peuple c'est la voie de Dieu qui sanctionne ou pardonne celui qui veut venir en aide. L'endroit consacré, le chef des chasseurs entouré de ses compagnons commencera à faire confesser et remédier les cas des chasseurs en difficultés malgré la grandeur dudit problème, il sera résolu sur place, selon les principes et les rites usuels de la chasse.

Chez les chasseurs, la loi de la chasse varie d'une circonstance à l'autre selon les besoins.

Pour les opérations de médiation avant la chasse, chaque endroit ou lieu de chasse c'est un sacré et béni par sa dimension de trouver solution à des problèmes visant deux principes ci-après:

- ✓ C'est un endroit consacré pour terminer toutes les difficultés vécues lors de partage des viandes, ou d'un autres problème vécu au sein du village;
- ✓ C'est un endroit sacré et sanctifié pour trouver les bêtes dont on a besoin

Après la médiation des chasseurs en difficulté, le chef des chasseurs toujours en cet endroit sacré va prendre une planche ou partie d'arbre appelé « Kaape » (*Cola acuminata*) que chaque chasseur réuni, coupera des morceaux des feuilles platinées qu'il gardera longtemps dans sa bouche immédiatement, le chef des chasseurs (FUABA MPIBUE) fait son incarnation des ancêtres chasseurs défunts, de prêt ou de loin, comme faisant incarnation et supplication dans le sens que les feuilles platinées ne sèchent dans leurs bouches avant qu'ils n'attrapent les gibiers pouvant aller servir de la viande dans leurs familles respectives.

3.3.2 RITES OBSERVES EN PLEINE CHASSE

En principe, un vrai chasseur du secteur de Tshofa n'emploie pas du savon de toilette ni le lait de beauté sous prétexte d'éloigner les animaux, car dit-on, les bêtes sentent l'odeur du parfum [2].

Pendant la chasse, les chasseurs lancent des cris instigateurs pour apprivoiser les animaux. En cas d'un tir raté par l'un des chasseurs, tous les restes l'injurient et prononcent même les tabous à son égard. D'autre part, si l'un des chasseurs réussit son coup et tue l'animal à coup-sûr, les autres chasseurs commencent à le louer en disant « KITUANGA LUASANA MESO, TAPANA NKUDIKIE NOBE ATUFUNA NAYE » littéralement: « homme vrai tireur qui ne tire qu'aux yeux, fais-le, je te dédie » c'est toi notre grand de tous les chasseurs, voilà tu nous as sauvé.

En principe, lorsqu'on abat un animal selon le cas, il s'agit d'un *Hippotracus genre*, ou *Equinus* (Phalofe marin), ici on se dirige dans un cours d'eau à cause de tous ce qu'il a emmagasiné comme herbe des plantes. On le dépiece en position de tourner vers l'amont, en face vers l'aval jusqu'à la fin, dans le but de trainer tous les déchets qui étaient dans son ventre se dégagent.

3.3.3 DU DROIT FONCIER

Il existe des catégories d'animaux auxquels vous ne pouvez pas consommer sans donner les droits de terre, c'est le cas du sanglier, *Hippotracus genre* (Phalofe marin), éléphant, Buffle, Léopard et d'autres oiseaux comme le hibou, les faucons.

On ne peut pas s'en passer du droit de terre, certains chefs envoient leurs propres chasseurs qu'ils ont supporté pour se procurer de la viande pour ces catégories d'animaux précités, le droit consiste à donner la cuisse, un bras (Kafufulu) « le reticulum ou bonner) y compris la torse. Tandis que pour des oiseaux déjà cités, là on offre en entièreté. Il arrive souvent en cas de non-respect et de versement de ces droits que les contrevenants tombent dans des conséquences néfastes entre autres: incendie des maisons, morts inopinées des enfants de troubles [4].

Pour attraper l'animal qui a été fusillé par un chasseur sans pour autant tuer on y lance des injures publiques, le rôle de ceci ne pas de blesser l'un des chasseurs plutôt les encourager pour que les plus habiles abattent l'animal.

3.4 LES CHANTS DES CHASSES

« Tupeshi tubedi tubanoko tui balonde bilenda 3x yakatambue tui balonde bilenda » qui signifie qu'il pleuve ou qu'il neige nous les suivons pas à pas yakasongo nous les suivons pas à pas, nous les suivons pas à pas.

Un chant de détermination qui procure du courage.

« Tuamukuata ku mukila yée 3 x mulanda Ngoyi na Kitoto tuamukuata kua ku mukila Yéee, tuamukuata ku mukila ». aujourd'hui nous l'avons eu, aujourd'hui nous l'avons eu ya Kasongo tirons-le, tirons-le.

« Dialelo tubemonena, dialelo tubemonena Ngoyi tubemonena, dia lelo tubemonena ya Kasongo, dia lelo tubemonena ».

Nous la coupôns la queue, nous la coupons la queue, le mari de Kitengie et Loshi nous la coupons la queue, nous la queue.

« Tekiele kalese sumbula mukuba senga pididi, tekiele kalese sumbula balume abatuele mukola senga, pididi, balume bakombele na bano abafiki mikuba senga tubapu kutapana na mpibue a yakitengie kituanga luasana meso ». Cette chanson explique un idéal, après la chasse, les chasseurs lorsque celle-ci a été fructueuse pour eux, ils entonnent cette chanson pour que leurs femmes qui sont restées au village abandonnent leurs marmites de feuillages pour accueillir la viande à bras ouvert.

3.4.1 LES INGREDIENTS

Tout chasseur pour qui la femme est enceinte, on peut aller à la chasse, avant que cette dernière ne lui remette une eau, après être lavé au ventre; et le chasseur de son côté et se lave la même eau sur son visage.

Les principaux ingrédients sont: les morceaux de calebasse où l'on verse toute solution, on prend les racines de *Monodora myristica* (Kipengye), les feuilles de *Sterculia quinqueloba* (Muabi mutshi), on ajoute de l'eau.

Tout ceci, on mélange pour en faire une invocation (MPIMBUE MUENYI, 2017).

Les incarnations: Kipengye penga bubi booso; kape (*Cola acuminata*) apeya bantu booso pengye nyema; muabi mutshi opeshena muabi, mpe namu miabi muabi wa nyema, mema mudimo wobe ngua kusulua bibubi, nsulengye namu munda moodi mui bioso.

Tout ceci signifie que « **Kipengye (*Monodora myristica*), enlève la malédiction, enlèves-la au-devant de moi; et toi Kape (*cola acuminata*) qui donne aux gens la chance, donnes-moi la chance d'attraper un animal, toi muabi mutshi (*Sterculia quinqueloba*) tu donnes de bénédictions aux autres, donnes moi également la bénédiction; toi eau tu nettoies toute malédiction, purrifies-moi aussi car à travers toi, il ya tout.**

3.4.2 LE RETOUR DE LA CHASSE

Dans le secteur de Tshofa, le retour de la chasse est un évènement très important surtout dans le cas où la chasse a été fructueuse dans ce sens, il s'agit bien d'un retour triomphal avec des chants d'allégresse et des danses. Nous pouvons pour se faire retenir ce qui suit: « tuamukuata ku mukila yéee, tuamukuata ku mukila yéee, tuamukuata ku mukila yéee ». Littéralement ça veut dire « nous l'avons vaincu, nous l'avons vaincu, nous l'avons vaincu; l'époux de Ngoyi et de Nkutua, nous l'avons battu ».

Tshitshi nyema mukata, ngiawa nyema mukata, tshitshi nyema mukata ngiawa nyema mukata. Qui veut dire: « le grand animal, le grand animal, le grand animal est tombé; oui il est tombé ».

3.5 LES RITES OBSERVES AU DEUIL D'UN CHEF COUTUMIER

Lorsqu'un grand chef coutumier meurt, dans le secteur de Tshofa, la famille regnante réunie, envoie des émissaires qui vont annoncer la nouvelle à travers toute l'étendue du groupement concerné [2]. Dans la même perspective, ils informent les chasseurs tout en leur donnant le « Mbulo » (droit d'annonce) peu après, les chasseurs se mobilisent et vont à l'évocation des défunts « kuela mukishi » pour que ce dernier leurs parvienne à les soutenir au cours de la chasse pour en attraper un animal pouvant servir d'aller rendre le dernier hommage au deuil du grand chef coutumier.

De retour à la chasse, les chasseurs sortent avec des solgans et des chants: « Rakadisue disue, rakadisue disue » un chant de louange du feu chef. Après avoir fait des retours de la concession, ils ne déposent pas avant d'en recevoir un droit appelé « mutolo » en suite, après ils lancent quelques coups de fusil [2].

3.6 RITES OBSERVÉS LORS DE LA MORT D'UN ANIMAL

Dans le domaine de la chasse, il est certain qu'on respecte certains droits reconnus aux propriétaires fonciers comme tribu, lorsqu'un animal est abattu [6]; ici on offre selon la coutume et cela dépend d'une bête à l'autre. Pour le buffle, le fachocheur, le sanglier, les antilopes et les *Hippotracus genre* (Phalofe marin), ceux-ci on les offre la cuisse. Et dans d'autres cas par exemple: le léopard, ce dernier étant une bête totem de Basongye, il existe plusieurs rites à observer à ce sujet. Selon la logique normale, quand un chasseur abat un animal, seuls les cris de joie et des injures en termes d'éloges à personne ayant réussi son coup. Ensuite, après on observe quelques rites avant de procéder en dépiéçage.

3.6.1 RITES OBSERVÉS LORS DE LA MORT D'UN LÉOPARD

Lors de la mort d'un Léopard, la première de chose à faire au chasseur ayant attrapé le Léopard c'est d'abord couvrir sa tête et venir annoncer au village; à cela le chef lui donne un droit appelé « Mbulo » droit d'annonce, après cela on lui donne un tissu (Ediba en songye) qu'il couvrira sa tête et même celle de l'animal. Ensuite, après on observe quelques rites avant de se diriger à l'endroit où se trouve la bête, ils y vont tout en chantant « Nanyi nyema ni tshitshi ngie ku mutamba » qui veut dire: « c'est quelle bête, c'est le roi de la forêt » fois arrivé, on procède à la collecte des certains ingrédients qu'ils vont mélanger avec de l'eau pour enduire tout le monde dans le but de les protéger contre certains effets néfastes comme par exemple, pour éviter l'apparition des boutons blanches à l'image de la bête sur le corps humain [5].

Après cela, deux personnes transportent l'animal et une autre porte le chasseur sur ses épaules, en cadence toujours. Ils vont commencer à chanter.

Exemple: « Tuta dikasa tuya kashama wa loji 3x ou plusieurs fois jusqu'ils vont arriver au village. Avant d'arriver chez chef coutumier, ils vont tourner tout le village d'une maison à l'autre, du chef de terre, ils vont donner le droit jusqu'à ce qu'ils seront chez le chef coutumier ou quelques coup de fusils vont retentir faisant le contour des tours de sa concession, avec la bête et ensuite, celui-ci donne son droit.

En ce moment, ils vont déposer sur la natte renversée, les gens vont observer, après on l'amène derrière la maison pour procéder au dépiéçage en présence des agents de l'Etat et toutes les autorités coutumières par ce que celles-ci sont en lesure de dépiecer ou morceler.

Quelqu'un en mesure de dépiecer c'est la personne de cette terre dans laquelle on a attrapé l'animal.

Les droits du chef coutumier sont:

- La tête;
- Les deux cuisses;
- La peau du léopard;
- Les dents

3.7 RITES OBSERVÉS A LA MORT D'UN CHEF DES CHASSEURS

Lors de la mort d'un chef des chasseurs, avant tout ils vont se réunir pour arrêter certaines mesures qui s'avèrent importantes pour leurs, avant d'aller à la chasse premièrement les chasseurs se dirigent au deuil pour annoncer qu'ils iront à la chasse pour honorer leur chef des chasseurs qu'on appelle FUABA MPIBUE. Après ils vont partir à la chasse, tant qu'ils abattent l'animal ils amènent tout entier sans le dépiecer. A leur arrivée ils présentent l'animal au chef de famille et sa femme, et ils se dispersent. A la fin du deuil le chef de famille va réunir le représentant du père et de la mère du défunt pour organiser ce qu'ils peuvent donner aux chasseurs. Avant de donner ils vont calculer combien coûte ces bêtes, et ils vont donner deux fois. Les chefs des familles font appel à la femme qu'ils présentent le droit, eux leur donnent le droit de chasseurs pour que la femme puisse présenter aux chasseurs, au cas où ces derniers manquent un animal, au retour ils prennent une gerbe de feuille comestible qu'ils vont offrir à la place de l'animal.

4 CONCLUSION

En définitive, dans cet article nous avons parlé en grandes lignes les outils et les rites de la chasse observés chez les Songye dans le secteur de Tshofa dans la partie centrale de la République Démocratique du Congo. Selon les normes de la chasse, un chargé de la communication véhicule le message qui passe d'une parcelle à l'autre pour signaler les chasseurs, le lieu ou la

direction alignée pour aller faire la chasse d'une forêt ou le signe des animaux se laissent identifier. Nous constatons presque partout chez les Songye en général et ceux du secteur de Tshofa en particulier que les chasseurs observent certains rites considérés comme incarnation ou comme émotion. C'est ainsi que, nous avons décrit quelques cultures rituelles telles que rites observés à la chasse de sauterelles, des chants de chasse, des ingrédients, des rites observés lors de la mort d'un animal et les rites observés au deuil d'un chef coutumier ou d'un chasseur. Cette étude trouve son importance dans la conservation des cultures des chasseurs des peuples Songye.

REFERENCES

- [1] DIPUMBA J.P and MUKUNA NYEMBO B.: Rite des enfants spéciaux chez les Songye en République Démocratique du Congo: Cas des enfants jumeaux - Etude onomastique. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, Vol. 15 (1), pp. 51-54, 2016.
- [2] KABAMBA NKAMANYI: Art et culture Songye, Saint Paul, 1993. EVELINE L.F: Les rites de chasse chez les peuples Sibériens, Gallimard, 3^{ème} édition, 2000.
- [3] MANSUR M.E, PIQUE R., VILA A: Etude du rituel chez les chasseurs-cueilleurs: apport de l'éthnoarchéologie des sociétés de la terre de Feu. In Catalunya America: Fons in documents de recerca, Barcelona, Institut Catalit de Cooperaci, Coll « Amer. Cat, 12, p286-296.
- [4] JOIRIS D.V: La chasse, la chasse: aspect du système rituel des Baka du Cameroun. Thèse de Doctorat, Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Economiques. Université Libre de Bruxelles, 2004, p464.
- [5] JOIRIS D.V et BAHUCHET S: Afrique Equatorial. In Bahuchet et Maret, situation des populations indigènes des forêts denses et humides. Luxembourg: office des populations officielles de la commission des communautés Européennes, 1994.
- [6] LOSONCZY A.M: Les saints de la forêt. Rituel, société et figure de l'échange entre noirs et indiens Embera, Préface de carmer Bernard, Paris: l'Harmattan, 1997.